

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 10 novembre 2020**

**Date de la convocation : 04/11/2020**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir** : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

**Absents suppléés** : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

**Absent** : M. Malik MAOUCHE.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick GUICHARD.

---

**OBJET** : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Construction d'un parking en ouvrage sur l'espace Saint Germain - Approbation de l'Avant-Projet Définitif

**Rapporteur** : Martine FAÏTA

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Par délibération en date du 18 décembre 2018, Vienne Condrieu Agglomération a déclaré d'intérêt communautaire la construction et la gestion d'un parc de stationnement en ouvrage sur l'espace Saint Germain au titre de sa compétence optionnelle "Création ou aménagement et gestion de parc de stationnement d'intérêt communautaire". Le Conseil Communautaire dans cette même délibération a décidé la création d'un budget annexe, la souscription à la déclaration d'assujettissement au régime de la TVA. Le principe du versement d'une dotation de base du budget principal sur ce budget annexe a été entériné.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019, Vienne Condrieu Agglomération a approuvé le programme de l'opération de construction d'un parking d'au moins 260 places, a arrêté l'enveloppe financière de l'opération à 4 millions d'euros HT, et a autorisé le lancement de la procédure de concours.

Ainsi dans le cadre de cette procédure de concours, le groupement dont le mandataire est le cabinet OS Architectes a été retenu pour une mission complète de maîtrise d'œuvre. La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée avec une enveloppe prévisionnelle de travaux évaluée à 3 150 000 € HT valeur décembre 2019.

Le dossier Avant-Projet Définitif a été remis en date du 20 octobre 2020. Le coût prévisionnel des travaux est de 3 803 145 € valeur décembre 2019.

Par rapport à la délibération du 1<sup>er</sup> octobre, ce coût tient compte de l'augmentation du nombre de niveaux porté désormais à 5, pour un total de 280 places, et des études de sol réalisées obligeant la réalisation de fondations par micropieux.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Délibération n° 18-388 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2018,

**VU** la Délibération n° 19-144 du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'avant-projet définitif remis en date du 20 octobre 2020 concernant la construction d'un parking en ouvrage sur l'Espace St Germain.

**ARRÊTE** l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à 3 803 145 € HT et le coût d'opération à 4 850 000 € HT.

**FIXE** le coût de rémunération définitif du Maître d'œuvre au montant de 565 830.76 € HT intégrant l'ensemble des missions (mission de base au taux de 13.7%, missions complémentaires SSI et OPC).

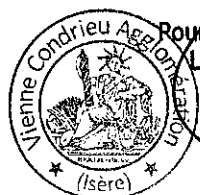
**AUTORISE** le lancement d'une consultation travaux dans le cadre d'une procédure adaptée conformément à l'article 2123-1 du code de la commande publique.

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

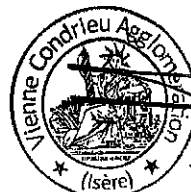
**Conseil Communautaire du 10 novembre 2020**

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 13 NOV. 2020 et a été publiée le 13 NOV. 2020



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*